

2020

Guide aux parents  
Camp de jour Loisirs St-Justin





Montréal, 25 juin 2020

Chers parents,

À la suite de l'annonce du gouvernement autorisant l'ouverture des camps de jour, nous sommes heureux de vous annoncer que notre camp débutera dès le 29 juin 2020.

La formule sera adaptée en raison de la pandémie et les directives exigées par la santé publique seront évidemment appliquées :

- Respect de la distanciation physique;
- Privilégier les activités extérieures;
- Mettre en place les mesures sanitaires (Ex. lavage fréquent des mains et des surfaces);
- Éviter les contacts entre les participants et le partage de matériel.

Nous nous basons sur le guide de relance des camps en contexte de COVID-19, préparé par l'Association des camps du Québec, pour planifier nos opérations. Vous trouverez dans le présent document tous les renseignements importants et nécessaires et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Nous vous demandons donc de prendre connaissance du présent document.

Aussi notre programmation et les activités offertes habituellement seront modifiées afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation. Par exemple :

- Annulation des sorties et remplacement de ces dernières par des visites de fournisseurs directement au camp;
- Annulation des camps spécialisés;
- Aucune visite à la piscine, le tout sera remplacé par plusieurs jeux d'eau sur les sites de camp;
- Interdiction aux parents d'accéder aux locaux intérieurs et à la cour d'école;
- Activités extérieures en tout temps, sauf en cas de pluie;
- Mesures sanitaires accrues;
- Aucun rassemblement thématique le matin et le soir;
- Annulation du service de garde;
- Extension des heures de camp (8h30-16h30);
- Adaptation de la programmation d'activités pour respecter la distanciation physique.



À ces changements s'ajoute une série de procédures importantes pour le respect des consignes de la Direction de la santé publique et la sécurité des enfants et du personnel, notamment :

- Retrait immédiat et isolation d'un enfant ou d'un membre du personnel présentant un des symptômes de la COVID-19;
- Utilisation du masque et de la visière au besoin pour le personnel;
- Lavage de mains fréquent;
- Seuls les enfants inscrits et le personnel du camp de jour seront autorisés à accéder au site;
- Les enfants seront jumelés à un moniteur et à des zones d'animation attitrées pour la semaine;
- Aucun rassemblement ou grand jeu ne sera permis.

Soyez assurés que notre priorité demeure la sécurité, le bien-être et le plaisir des enfants et de l'équipe d'animation. C'est dans un climat chaleureux et convivial que nous souhaitons les accueillir. Nos équipes demeurent motivés et travaillent avec énergie afin d'offrir une expérience de camp exceptionnelle.

Merci de votre collaboration, de votre solidarité et de votre compréhension!

Julie Blanchard  
Superviseur



## Sites

### **5-6 ans (au 30 septembre 2019)**

Écoles Philippe-Labarre  
3125 Avenue Fletcher  
Montréal, QC H1L 4E2

### **7-8 ans (au 30 septembre 2019)**

École La Vérendrye  
3055 Rue Mousseau  
Montréal, QC H1L 4W1

### **9-12 ans (au 30 septembre 2019)**

École Philippe-Labarre  
3125 Avenue Fletcher  
Montréal, QC H1L 4E2

## Règlements à l'accueil – IMPORTANT

- Les parents ne sont pas autorisés à entrer sur le site du camp. Ils doivent venir reconduire leur enfant à l'entrée de la cour d'école qui vous a été indiqué, à moins que l'enfant marche seul.
- Un service de traverse sécurisé de la rue Sherbrooke sera offert le matin entre 8h00 et 8h30 et le soir entre 16h30 et 17h00. Un animateur attendra les enfants afin de superviser la traverse du boulevard Sherbrooke, votre enfant pourra facilement le repérer par son dossard d'animateur orange fluorescent.

École Philippe-Labarre : Coin Sherbrooke et Fletcher

École La Vérendrye : Coin Sherbrooke et Pierre-Bernard

- Pour les enfants qui quittent avec leurs parents, vous devrez vous présenter à la porte de la cour pour récupérer votre enfant.
- Les questions des parents au personnel devront être posées par téléphone, par courriel ou via votre compte parent de l'application Class DOJO.



### **Application Class DOJO**

Vous recevrez par courriel une invitation à télécharger l'application Class Dojo et de vous créer un compte parent, ( <https://www.classdojo.com/> ) cette application (site web) vous permettra de connaître le nom de l'animateur qui s'occupera de votre enfant à chaque semaine. Vous pouvez lui communiquer à votre enfant le nom de son animateur, cette information facilitera l'accueil le matin. Elle vous permettra aussi de communiquer avec l'équipe en temps réel et de voir quelques photos des activités/projets de votre enfant.

### **Heures d'ouverture**

Il n'y aura pas de service de garde cette année. Nous avons cependant bonifié nos heures d'ouverture de 8h30 à 16h30. Aucun enfant ne sera admis dans les cours d'école avant 8h30. Nous ne sommes pas responsables des enfants laissés sans surveillance avant 8h30.

Des frais de 5\$ par tranche de 5 minutes de retard seront facturés aux parents après 16h30. Si Vous avez des enfants dans les 2 sites, nous sommes conscient qu'un retard est possible.

### **Absences**

Veillez prendre note que nous ne communiquerons pas avec les parents pour vérification si l'enfant est absent.

### **Politique de remboursement**

#### **Annulation par le participant pour toute raison**

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avant le 23 juin 2020 et des frais d'administration de 10% seront retenus sur le montant à rembourser. Aucun remboursement ne sera effectué après le début de la semaine (7h00 lundi matin). Si vous devez annuler veuillez nous en aviser le plus rapidement possible.

#### **Annulation pour raison médicale et liée à la COVID-19**

Pour des raisons médicales et liées à la COVID-19, le remboursement se fera au prorata des activités non participées sera fait et ce, sans aucun frais d'administration.



### **Annulation par le Service de Loisirs St-Justin**

Le Service de loisirs de St-Justin se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison, dans l'éventualité où elle ne peut pas offrir le service. Un remboursement complet et sans pénalité sera alors effectué au prorata des activités annulées.

### **Reçu d'impôt**

Selon la Loi sur l'impôt, les frais de garde seront émis au plus tard le dernier jour de février au nom du parent payeur à la condition que son numéro d'assurance sociale ait été dûment inscrit au formulaire d'inscription.

### **Programmation**

La programmation d'activités sera limitée en raison de la COVID-19. Les activités à l'extérieur seront priorisées. Par exemple, les jeunes pourront jouer à des jeux coopératifs nécessitant peu ou pas de matériel. Le matériel sera désinfecté au besoin et l'utilisation en sera limitée. Malgré tout, l'équipe d'animation fera en sorte de rendre l'expérience des jeunes agréable.

### **Repas et collations – Zéro déchet (si possible)**

- Chaque jour, les jeunes doivent apporter un lunch froid et deux collations. Étant donné qu'aucun appareil refroidisseur ne sera accessible, veuillez prévoir l'utilisation d'un bloc réfrigérant.
- Nous vous demandons d'utiliser un sac ou une boîte à lunch réutilisable. Employez des contenants durables pour les sandwichs, les collations et les biscuits.
- Svp, optez pour des ustensiles en métal et des serviettes en tissu.
- Les contenants de verre sont interdits.
- Allergies : veuillez collaborer en évitant d'inclure des aliments contenant des noix, arachides ou fruits de mer dans les collations et lunch de votre enfant.

### **Tenue vestimentaire**

Afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter :

- Tenue sportive, pantalon court ou short (le port de la jupe n'est pas recommandé);
- Un chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre;
- Une casquette ou un chapeau;
- Des espadrilles ou des sandales fermées (Idéalement qui peuvent aller dans l'eau);



- Il est suggéré d'apporter des souliers d'eau pour la participation aux jeux d'eau;
- Vêtements appropriés selon la température;
- Éviter le port de bijou par mesure de sécurité et/ou risque de perte ou de vol.

Étant donné le contexte exceptionnel, les enfants passeront la majorité de leur journée à l'extérieur

### **Contenu du sac à dos de votre enfant**

- **Bouteille d'eau réutilisable (TRÈS important, car les fontaines d'eau seront réservées au remplissage d'eau uniquement. Il sera interdit de s'abreuver directement aux stations d'eau);**
- Vêtements de rechange;
- Maillot de bain et serviette de plage;
- Crème solaire \*;
- Une bouteille de désinfectant pour les mains de type Purell (minimum 60% d'alcool d'éthyle);
- En cas de pluie, prévoir un imperméable, des vêtements chauds et des bottes de pluie.
- Boîte à lunch et 2 collations.

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets ayant une valeur monétaire ou sentimentale. Les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montre, cellulaires, tablettes, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants.

Il est de votre responsabilité de bien identifier le matériel appartenant à votre enfant. Le service de loisirs St-Justin n'est nullement responsable des objets volés, brisés ou égarés.

### **\*Crème solaire**

- Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les brûlures causées par le soleil;
- La crème solaire doit être appliquée avant le départ de l'enfant pour le camp;
- Les moniteurs accordent, chaque jour, des pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité de cette application appartient uniquement à l'enfant, sous la supervision des moniteurs;
- Les crèmes solaires de type " Spray" sont à favoriser pour les enfants ayant plus de difficulté avec l'application de la crème solaire;
- Aucun prêt de crème solaire ne sera permis

### **Bicyclette et trottinettes**



Tous les enfants qui se déplacent jusqu'au camp de jour à bicyclette ou en trottinette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien le verrouiller dans les supports et espaces appropriés. Le service de loisirs St-Justin n'est pas responsable des vols et des bris.

### **Maladie**

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il a été en contact étroit avec une personne souffrant de la COVID-19 ou qui revient de voyage ainsi que s'il présente les symptômes suivants :

- Fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse;
- Présence de parasites (poux).

Note : Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Veillez informer la direction du Service de loisirs St-Justin si votre enfant a fréquenté le camp et doit respecter les consignes d'isolement.

### **Administration et entreposage de médicaments**

Pour la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel étudiant, et pour ne pas substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale ou médicale, le service de Loisirs St-Justin n'assumera aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments dans le cadre de ses programmes de loisirs. Si votre enfant doit prendre une médication sur une base régulière veuillez communiquer avec nous.

Veillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants.

Exemple :

Administrer les médicaments à la maison (au besoin, consulter votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie) L'enfant est responsable de la prise de médicaments et de son entreposage à l'intérieur du camp de jour.

**Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux premiers soins d'urgence seront administrés, si nécessaire.**





### **Accident / Assurance**

Le Service de Loisirs St-Justin n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités.

Les dépenses occasionnées, à la suite d'une blessure survenue durant la pratique d'une activité, sont assumées en totalité par le parent. Si le Service de Loisirs St-Justin juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

### **Code de vie du camp de jour**

Veillez lire les règles suivantes avec votre enfant avant le début du camp et vous assurer de sa compréhension.

- Je respecte les animateurs, responsables et coordonnateurs;
- Je respecte les autres, les aide et les encourage;
- Je respecte les règles de jeu;
- Je parle au lieu de crier;
- Je marche dans l'école;
- Je suis mon groupe et demande toujours la permission de mon animateur pour me promener seul(e);
- Je ne mâche pas de gomme sur le site;
- Je respecte le matériel et les locaux;
- Je n'utilise aucune forme de violence et je règle mes différends à l'amiable, avec l'aide d'un animateur;
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence;
- J'attends toujours les directives de mon animateur lors de déplacements;
- Je respecte les routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains.

N.B Il n'y aura aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.

### **Problèmes de comportement et mesures disciplinaires**

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, le Service de Loisirs St-Justin exerce les mesures disciplinaires suivantes :

1er avertissement : L'enfant est avisé verbalement par l'animateur.



2e avertissement : L'enfant est rencontré par le responsable qui lui explique l'attitude à corriger et prend une entente avec lui.

3e avertissement : Le coordonnateur et le responsable rencontrent l'enfant et communiquent avec les parents pour les informer des problèmes de comportement de leur enfant pour ensuite établir une entente mutuelle.

4e avertissement : Des mesures disciplinaires sont déterminées selon la gravité des gestes posés. L'enfant peut être temporairement suspendu pour une journée ou retiré définitivement des activités du camp de jour.

NOTE : Un trouble sérieux de comportement peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires et ce, sans que les trois (3) premiers avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt particulier. C'est en appliquant cette vision que le Service de Loisirs St-Justin traitera tout problème de comportement. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour toutes questions, prière de vous adresser à [info@loisirstjustin.org](mailto:info@loisirstjustin.org) ou au 514-872-1821.



## Mesures de protection COVID-19 - Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le service de Loisirs St-Justin a mis en place les mesures de protection détaillées dans ce document afin de minimiser les risques de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toutes personnes, notamment des jeunes et leurs parents ou tuteurs, respecter les mesures de protection mises en place par le Service de Loisirs St-Justin.

- J'ai pris connaissance du document ci-joint et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le Service de Loisirs St-Justin ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.